

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON**

### **1. Champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à l'ensemble des ventes réalisées par H & V Chemicals N.V. quelle que soit la nature des biens faisant l'objet de la transaction ou la personnalité de l'acheteur.

### **2. Offres, prix et frais de port**

Les offres sont faites sans engagement.

Les prix et autres éléments constitutifs de l'offre sont remis à titre purement indicatif et n'engagent en aucun cas H & V.

Les marchandises sont facturées aux prix en vigueur au jour de la livraison.

Les prix s'entendent franco de port.

### **3. Paiement et clause générale**

Le paiement par l'acheteur doit avoir lieu à la date et selon les modalités prescrites par H & V.

Tous les coûts en rapport avec le paiement sont à charge de l'acheteur.

Tout défaut de paiement dans le délai convenu et par la seule échéance du terme entraîne un intérêt de retard de 1 % par mois sur les factures impayées, tout mois commencé étant compté pour un mois entier. En cas de retard de paiement de plus de 15 jours, une indemnité forfaitaire de 14 % du montant impayé, avec un minimum de EUR 73 sera ajoutée de plein droit au montant de la facture pour frais de recouvrement.

### **4. Expédition**

Les marchandises voyagent aux risques et périls de H & V, sauf en cas d'enlèvement par l'acheteur au magasin.

H & V certifie que la matière présentée est admise au transport par route selon les dispositions de l'ADR. Nature, qualité, emballage et étiquetage sont également conformes à ces règles.

### **5. Réserve de propriété**

L'acheteur ne devient propriétaire des marchandises qu'après exécution totale de ses obligations, et notamment le paiement de toute somme due suite à la livraison des marchandises.

### **6. Délai de livraison**

Les délais éventuellement communiqués ne le sont qu'à titre indicatif. En outre, H & V se réserve le droit de procéder à une livraison partielle. Aucune somme ne pourra être retenue par l'acheteur comme garantie de livraisons totales ou partielles à venir.

## **7. Emballages**

La livraison des marchandises s'effectue dans l'emballage choisi par H & V. H & V se réserve le droit de consigner certains emballages qui sont facturés en même temps que la marchandise. Cette facturation ne comporte aucun transfert de propriété. Les emballages consignés sont repris par H & V ou un tiers, uniquement en bon état.

## **8. Réclamations**

Chaque réclamation pour laquelle H & V serait responsable doit être communiquée par écrit au plus tard dans les 7 jours ouvrables après la livraison.

## **9. Responsabilité**

H & V ne sera, en cas de responsabilité dans son chef, responsable à l'égard de l'acheteur qu'à hauteur de la somme de la facture des produits livrés, taxe à la valeur ajoutée non comprise, à l'exception des cas où la loi interdit une telle restriction.

## **10. Produits périmés**

En aucun cas les produits périmés après la livraison ne sont repris, échangés ou crédités.

## **11. Force majeure**

Tout cas de force majeure suspend de plein droit l'obligation de livraison et autorise H & V à résilier le contrat entièrement ou en partie, sans donner droit à une indemnité.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : retard de livraison, grève ou lock-out, incendie, catastrophes naturelles, explosion ou tout élément imprévu susceptible de diminuer ou de rendre impossible la production ou la livraison.

## **12. Droit applicable**

La relation entre H & V et l'acheteur est régie par le droit belge et sera soumise au tribunal de Bruxelles.